# **Ordonnance de prévention : Convoyeur de fonds**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Pour éviter les accidents :

* Ne pas conduire sous l'effet de produits modifiant la vigilance
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Appliquer la procédure de l'entreprise en cas d'agression
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des effets du travail en horaire décalé :

* Adapter l'heure du coucher à l'horaire de prise de poste
* Eviter les boissons stimulantes, excitantes, 4 à 5 heures avant d'aller se coucher
* Garder un rythme de 3 repas équilibrés par jour
* Respecter un temps de sommeil d'au moins 6 heures d'affilée

Protégez-vous des TMS :

* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025